



Aide juridictionnelle et honoraire de résultat

Par **perceneige**, le **19/10/2014** à **19:05**

Est ce que la prime de résultat (dans mon cas mon avocat m'a demandé de lui régler 10% de la somme que j'ai obtenu de mon employeur grâce au prud'hommes)est prise en charge par l'aide juridictionnelle?

Par **P.M.**, le **19/10/2014** à **21:01**

Bonjour tout d'abord,
Il faudrait savoir d'une part, s'il s'agit de l'aide juridictionnelle totale ou partielle et d'autre part, dans ce dernier cas, si c'est dans le cadre d'une convention d'honoraires...